



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 2 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 27 mai 2020
Date de publication : 8 juin 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.02.06.09

Objet

Constitution des différentes
Commissions Municipales

Secrétaire de séance

M. Mathieu BERTHAUD

Rapporteur

Monsieur le Maire

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Monsieur le Maire
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. De fait, c'est au Conseil Municipal qu'il revient, sur le principe d'une compétence propre, de décider de créer les commissions municipales, d'organiser le travail de celles-ci mais aussi de décider du nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission.

Ces commissions municipales peuvent revêtir un caractère soit temporaire, le temps d'examiner une question ou un point en particulier, soit permanent ; leur travail sera alors axé sur une mission de longue durée, voire sur un service aux usagers qui nécessite des réunions sur la durée du mandat municipal.

La commission municipale est une instance de préparation et d'analyse d'une problématique destinée à clarifier et accélérer le principe décisionnel des délibérations prises en Conseil Municipal. Les travaux des commissions n'obéissent à aucune règle de droit, hormis celle émise par le Conseil Municipal dans son règlement intérieur.

Les commissions municipales sont convoquées par le Maire, qui en est Président de droit. Elles désignent en leur sein un Vice-président et un secrétaire.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Municipale.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** à :
 - 5 le nombre de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal
 - 14 le nombre de membres de chaque commission (dont le Président de droit)
- **ÉTABLIT** les commissions par thématique de la façon suivante :
 - 1^{ère} commission Fonctionnement de l'Institution
 - 2^{ème} commission Vie Sportive, Culturelle et Associative
 - 3^{ème} commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires
 - 4^{ème} commission Aménagement et Urbanisme
 - 5^{ème} commission Transition Écologique
- **APPLIQUE** les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que : « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »,
- **DÉSIGNE** les membres de l'Assemblée Municipale qui siégeront au sein des différentes commissions selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **COMPOSE** les différentes commissions selon le tableau ci-annexé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Tous services
- Élus

Fait à Dole, le 2 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Président de droit de toutes les commissions : Monsieur le Maire

Commission n° 1 : Fonctionnement de l'institution

- | |
|--------------------------------|
| 1. Jean-Pascal FICHÈRE |
| 2. Isabelle MANGIN |
| 3. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE |
| 4. Jean-Michel REBILLARD |
| 5. Daniel GERMOND |
| 6. Isabelle DELAINE |
| 7. Mathieu BERTHAUD |
| 8. Jacques PÉCHINOT |
| 9. Jean-Philippe LEFÈVRE |
| 10. Blandine CRETIN-MAITENAZ |
| 11. Jean-Marie SERMIER |
| 12. Nicolas GOMET |
| 13. Ako HAMDAROU |

Commission n° 2 : Vie Sportive, Culturelle et Associative

- | |
|--------------------------|
| 1. Sylvette MARCHAND |
| 2. Alexandre DOUZENEL |
| 3. Jean-Philippe LEFÈVRE |
| 4. Laetitia CUSSEY |
| 5. Paul ROCHE |
| 6. Catherine DEMORTIER |
| 7. Mohamed MBITEL |
| 8. Jean-Pierre CUINET |
| 9. Patrice CERNELA |
| 10. Frédérique DRAY |
| 11. Justine GRUET |
| 12. Hervé PRAT |
| 13. Timothée DRUET |

Commission n° 3 : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

- | |
|------------------------------|
| 1. Frédérique DRAY |
| 2. Nathalie JEANNET |
| 3. Justine GRUET |
| 4. Patricia ANTOINE |
| 5. Catherine DEMORTIER |
| 6. Laetitia CUSSEY |
| 7. Catherine NONNOTTE-BOUTON |
| 8. Jean-Pierre CUINET |
| 9. Sylvette MARCHAND |
| 10. Isabelle GIROD |
| 11. Daniel GERMOND |
| 12. Laetitia JARROT-MERMET |
| 13. Timothée DRUET |

Commission n° 4 : Aménagement et Urbanisme

- | |
|----------------------------|
| 1. Mohamed MBITEL |
| 2. Jean-Michel REBILLARD |
| 3. Stéphane CHAMPANHET |
| 4. Mathieu BERTHAUD |
| 5. Philippe JABOVISTE |
| 6. Isabelle GIROD |
| 7. Paul ROCHE |
| 8. Isabelle DELAINE |
| 9. Patricia ANTOINE |
| 10. Maryline MIRAT |
| 11. Patrice CERNELA |
| 12. Laetitia JARROT-MERMET |
| 13. Amandine BORNECK |

Commission n° 5 : Transition Écologique

- | |
|--------------------------------|
| 1. Maryline MIRAT |
| 2. Catherine NONNOTTE-BOUTON |
| 3. Stéphane CHAMPANHET |
| 4. Alexandre DOUZENEL |
| 5. Philippe JABOVISTE |
| 6. Mathieu BERTHAUD |
| 7. Blandine CRETIN-MAITENAZ |
| 8. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE |
| 9. Jacques PÉCHINOT |
| 10. Jean-Marie SERMIER |
| 11. Paul ROCHE |
| 12. Hervé PRAT |
| 13. Amandine BORNECK |